

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (de 6 à 36 mois) ou indéterminée qui permet, à des personnes de 16 à 29 ans révolus, d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'Education Nationale ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, en alternant travail en entreprise et cours au centre de formation.

Les + pour
l'entreprise

- + **Participer à la formation d'un salarié**
Capable, au terme de son contrat, de s'adapter parfaitement aux besoins de l'entreprise
- + **Suivre régulièrement l'évolution de la formation**
(visite du formateur référent, évaluations semestrielles...)
- + **Disposer réellement d'un salarié dans l'entreprise chaque semaine**
(au total environ 75% de la durée du contrat se déroule dans l'entreprise)
- + **Réduction générale des cotisations patronales**
élargie aux cotisations de retraite complémentaire et aux cotisations d'assurance chômage
- + Ne pas prendre en compte le salarié dans l'effectif
(sauf pour les risques d'accident de travail et de maladie professionnelle) et ne pas devoir la prime de précarité
- + **Prise en charge du coût de la formation par un O.P.C.O (Opérateur de compétences)**
au coût fixé par les branches professionnelles. Les dépenses afférentes à la formation du Maître d'apprentissage et à l'exercice de ses fonctions peuvent également être prises en charge
- + **6000 € d'aide à l'embauche** : prolongation de l'aide exceptionnelle : aide à l'embauche d'un salarié de moins de 30 ans, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2024

Simuler
mes Aides



Les + pour le
salarié

- + **Prise en charge du coût de la formation**
- + **Être rémunéré par l'entreprise pendant toute la durée de la formation.**
Le salaire est fixé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge du candidat, et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage
- + **Acquérir une véritable expérience professionnelle**, critère de choix pour une embauche future
- + **Obtenir un diplôme d'Etat ou un Titre professionnel** tout en étant rémunéré pendant la formation
- + **Être accompagné** par un Maître d'apprentissage et par une équipe pédagogique et administrative
- + **Carte d'étudiant des métiers** ouvrant droit à des réductions
- + **Aide de l'Etat** pour l'obtention du **permis de conduire** (500 €)

La
rémunération

Les dispositions ci-dessus sont susceptibles de modification en fonction des évolutions légales et conventionnelles, et les pourcentages de rémunération ci-dessous peuvent varier selon les accords de branches professionnelles ou s'appliquer sur les SMC

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Simuler ma rémunération
16-17 ans	27% SMIC soit 477,07 €	39% SMIC soit 689,10 €	
18-20 ans	43% SMIC soit 759,78 €	51% SMIC soit 901,13 €	
21-25 ans	53% SMIC* soit 936,47 €	61% SMIC* soit 1 077,82 €	
> 26 ans	100% SMIC soit 1 766,92 €	100% SMIC soit 1 766,92 €	

Base 35 h hebdo - Valeur du SMIC au 01/01/2024: 1766,92€ - 11,649 €/h * Ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé